

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1861.

---

### **Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1862.**

*(Voir le N<sup>o</sup> 86, session 1860-1861, les N<sup>os</sup> 7 et 26, session 1861-1862 de la  
Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 5 du Sénat.)*

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président ; LAOUREUX, Vice-Président ;  
D'HOOP, JOOSTENS, SACQUELEU, ZAMAN, et FORTAMPS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget des Voies et Moyens pour l'exercice de 1862, soumis aux délibérations de votre deuxième Commission, a été adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 17 de ce mois.

Votre Commission des finances constate avec satisfaction que ce Projet de Loi établit que la situation financière du pays est bonne et que, malgré un malaise industriel qui, il faut l'espérer, n'est que momentané, on peut espérer la continuation de l'accroissement des recettes générales provenant non pas de l'établissement de nouveaux impôts, mais du développement régulier de la prospérité nationale.

Les recettes présumées de 1862 s'élèvent à la somme globale de fr. 453,614,900, et présentent une augmentation de fr. 4,383,500 sur les évaluations du Budget de 1861.

Ce résultat est d'autant plus digne d'être remarqué que, par suite de la conclusion de divers traités de commerce, et notamment de celui fait avec la France, le revenu des douanes et des accises subit une diminution globale présumée de fr. 770,000, qui n'est compensée que par une augmentation du droit d'accises sur le sucre de fr. 510,000 et de fr. 10,000 sur le produit de la préemption.

Votre Commission a vu avec satisfaction, par les explications que l'honorable Ministre des Finances a données dans une autre enceinte, que des mesures efficaces seront prises par l'administration des douanes, afin que l'application des articles 19 et 20 du traité de commerce conclu avec la France puisse se faire sans donner lieu à de nouvelles plaintes de la part du commerce.

( 2 )

Votre deuxième Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du projet de Budget des Voies et Moyens pour 1862, tel qu'il a été admis par la Chambre des Représentants.

*Le Président,*

Baron BETHUNE.

*Le Rapporteur,*

FORTAMPS.